

# Mise en conformité des forages privés

## Phase de diagnostic

Zone d'action :

**Département de la Charente-Maritime**  
**AEP de Saint Vaize ; AEP de Pons ; AEP de**  
**Mirambeau**

**Maître d'ouvrage – pilote :**

Syndicat des eaux de la Charente Maritime

**Superficie totale de la zone :**

**Moyens financiers :** 540 000 FHT (82 322,47 E HT)

**Date :** programme 2001

**Pour quels enjeux ?**

PRESERVATION DES NAPPES UTILISEES  
POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

## Les partenaires

Services de l'Etat  
Conseil Général de la Charente-Maritime  
Chambre d'Agriculture

**Contact : Philippe DELACROIX**

Directeur du Syndicat des Eaux de Charent-Maritime  
Z.I. de l'Ormeau – BP 157 – 17 119 SAINTES Cedex  
Tél. 05 4 92 39 00 – Fax : 05 46 92 39 04

## Objectifs

Diagnostiquer et traiter les forages privés entraînant un mélange des eaux superficielles vulnérables aux pollutions avec les eaux profondes utilisées pour l'alimentation en eau potable.

## Description de l'opération

La mise en conformité des forages pouvant présenter un défaut d'isolation internappe entraînant le mélange des eaux a été discuté depuis plus de six ans en « Commission spécialisée Captages », et a fait l'objet d'une réunion spéciale de la Délégation Inter Services de l'Eau en janvier 2001.

*L'opération proposée comprend successive-ment les phases suivantes :*

- Diagnostic préalable afin de définir les travaux à entreprendre ;
- Travaux de mise en conformité.

Le Syndicat des Eaux de Charente-Maritime a lancé la procédure pour la mise en place de périmètres de protections sur plus de 65 captages représentant plus d'une centaine d'ouvrages (puits et forages). Les trois premiers dossiers de captage ayant fait l'objet d'une enquête publique, **18 forages** susceptibles de favoriser le mélange doivent être diagnostiqués. Il s'agit de 4 forages pour l'AEP de Mirambeau, 5 forages pour l'AEP de Pons et 9 pour celle de St Vaize.

*Le diagnostic consiste en :*

- Contrôle analytique de la qualité de l'eau captée
- Dépose de la pompe et si nécessaire démolition partielle ou locale du local, aménagement de l'accès
- Diagnostic de l'ouvrage (reconstitution de la coupe lithostratigraphique ; contrôle de l'équipement ; identification des différentes venues d'eau pour chaque nappe ; évaluation des échanges entre nappes)
- Repose de la pompe et si nécessaire reconstruction du local.

## Moyens mis en œuvre

Coût estimatif unitaire :  
30 000 F HT (4 573,47 E HT) par ouvrage  
Coût estimatif total :  
540 000 F HT (82 322,47 E HT)

## Perspectives

Conformément au « Protocole pour la préservation qualitative des nappes profondes en Charente-Maritime », avant de lancer une mise en conformité de chaque forage, une réflexion sera engagée sur la nappe à utiliser pour l'irrigation. La cohérence de la solution proposée devra être confrontée aux objectifs de préservation de la ressource en concertation avec les différents partenaires locaux.